

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 7 novembre 2011

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Date de convocation : 2 novembre 2011

Présents : tous les conseillers en exercice, sauf

Absents :

Absents excusés : J. Kirchner, J.L Dietrich

Secrétaire de séance : A. De Lapasse

**Ordre du jour :**

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2011 qui est approuvé à l'unanimité après avoir fait remarquer qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une restructuration de la mairie mais d'une réflexion d'ensemble sur le devenir des bâtiments communaux (cf. paragraphe 3 : choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage). Il souhaite également apporter une précision concernant le taux plafond de 1% de la cotisation au CNFPT. Le gouvernement souhaite l'amputer de 10% pour compenser des investissements immobiliers réalisés par cet organisme.

Puis il est passé à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

**1. Délibération prêts logements communaux**

Après réflexion, il nous est apparu dangereux et risqué de nous engager sur des emprunts d'une durée de 25 ans à un taux variable indexé sur la rémunération du livret A, compte tenu de la conjoncture.

Il a donc été décidé à l'unanimité, après recueil de l'avis de la commission des finances, d'accepter la proposition de la BPFC :

- Prêt relais 128 000 € d'une durée maximum de 2 ans dans l'attente du versement des subventions d'un montant équivalent, au taux de 2.578 % indexé sur l'Euribor 3 mois,
- Prêt long terme d'un montant de 270 000 € sur 20 ans au taux de 4.81 %.

**2. Approbation du nouveau règlement du cimetière**

Les conseillers en ayant pris connaissance au préalable, le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité de même que les conseillers sont tous d'accord pour que les opérations de surveillance exercées par le maire ou ses adjoints ne donnent pas lieu à une rémunération (p10 du règlement art.21).

**3. Taux de la taxe d'aménagement**

Il s'agit d'une nouvelle taxe qui remplace l'actuelle taxe locale d'équipement. Elle entrera en vigueur en mars 2012. Son assiette est constituée par la somme des surfaces de plancher closes et couvertes si plus de 1.80 m calculée à partir du nu intérieur des façades, vides et trémies déduits. Pour que son rendement soit presque identique à l'existant et afin de ne pas pénaliser les constructions nouvelles sur la commune, il est décidé à l'unanimité de conserver le taux actuel de 2%.

**4. Décisions modificatives**

- Budget eau                             + 525 € compte 66111 intérêts  
   - 525 € compte 6152 entretien
- Budget assainissement               + 145 € compte 701249  
   - 145 € compte 6152 entretien

**5. Rapport d'activités 2010 de la CCAVV**

Le maire présente le rapport qui reste à la disposition des élus en mairie, le conseil l'approuve à l'unanimité.

## 6. Pose des illuminations de Noël

Tous les conseillers présents donnent leur accord pour traiter la pose et la dépose des objets décoratifs au prix de 600 € HT.

## 7. Gardiennage de l'église

Etant donné le départ des anciens gardiens, Didier Camelin est d'accord pour prendre le relais. Il partagera son indemnité avec la maison de la Bise. Tous les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

### Questions diverses

- Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme Nicolas, locataires d'un appartement communal nous annonçant leur départ.
- Demande de subvention émanant de l'association ATD ¼ Monde à l'occasion de la journée contre la misère. Une subvention de 100 € leur est attribuée.
- Le Maire fait part d'une réunion qui s'est tenue à Lons le Saunier où il était question de chèques vacances réservés à certaines catégories de la population ; c'est du ressort des clubs du temps libre en lien avec le « Clic ».
- Il fait également part d'une réunion qui s'est tenue à Mont sous Vaudrey sur la filière bois, réunion intéressante sur la façon de gérer une forêt. A ce propos la question se pose de savoir quoi faire de 2 coupes de bois : décision est prise d'attendre l'an prochain pour les vendre. Les têtes seront réservées aux affouagistes.  
A cette occasion Claude Saillard signale qu'à Poligny, les affouagistes ont jusqu'au mois de septembre pour enlever le bois alors qu'à Mesnay, ils ont jusqu'au mois d'avril seulement. Le Maire se renseigne.
- Le « Pays du Revermont » a publié un agenda culturel recensant les différentes manifestations en 2011. Il est proposé pour 2012 d'en acquérir un nombre suffisant pour les distribuer dans les boîtes aux lettres des Moinoulis. Coût de l'opération inférieur à 200€, accord unanime.
- Projet de création d'un parking sur le terrain Boudet. A cette occasion, il sera procédé à l'aménagement de la rue Bardenet depuis l'entrée de chez Faudot au carrefour avec la rue Mercière. Le coût de l'étude qui sera réalisée par ACESTI est de l'ordre de 4 500 €HT. Tous les conseillers présents sont d'accord. En outre, s'agissant d'une route départementale, nous pourrions bénéficier de subventions.
- Mr Boillot demande où en est la réflexion sur les bâtiments communaux ? Le SIDEC poursuit son étude. Et sur l'éclairage du clocher ? pas de réponse de la société WE-EF lumière.
- Mr Etiévant signale un trou dangereux vers la source des Auges ; dans un 1<sup>er</sup> temps il sera balisé, ensuite après vérification de sa destination (il pourrait s'agir d'un trop plein) il sera comblé.
- C. Saillard signale également un autre trou dangereux vers la cabane des chasseurs ; on y remédiera.
- C. Saillard Président de l'élevage des Saules propose d'évacuer pour la somme de 1 000€ l'ancienne décharge des artisans fermée et sur laquelle ont été déposés divers matériaux. A voir... il sera demandé d'autres devis.
- Autre info : l'antenne Orange sera implantée en février 2012.